



02 JUL. 2015

Secrétariat général
10 615

Note à l'attention de

Affaire suivie par :

Claire Lamboley
Réfèrent service civique
pour le ministère de la
culture et de la
communication
01 40 15 79 18

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles
S/C de Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs d'établissements publics
Mesdames et Messieurs les directeurs des services à compétence nationale

Objet : Déploiement du service civique dans le secteur culturel - Grand programme du ministère de la Culture et de la Communication : « Citoyens de la culture »

Le Président de la République a annoncé, à la suite des attentats et à la mobilisation citoyenne de janvier dernier, que le service civique devra être dès 2015 accessible à tout jeune qui le souhaite. L'objectif initial de 45 000 missions en 2015 est par conséquent porté à 70 000 missions, pour pouvoir à court terme atteindre le chiffre de 150 000 à 160 000 missions et ainsi répondre à la demande des jeunes.

La Ministre de la Culture et de la Communication mobilise son ministère et plus largement le secteur culturel pour que **6 000 missions soient proposées en 2015 et 10 000 en 2016** dans le cadre d'un **grand programme "Citoyens de la culture"**, lancé le **21 mai 2015** par la signature d'une convention avec Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et François Chérèque, président de l'agence du service civique. Autour de la thématique « culture et loisirs », mais aussi en participant aux thématiques « mémoire et citoyenneté », « éducation pour tous », « solidarité », les missions poursuivront deux objectifs majeurs de sa politique culturelle : favoriser l'accès de tous à la culture et mettre la culture au service des valeurs républicaines.

Selon les chiffres établis par l'Agence du service civique, 14 000 volontaires ont réalisé une mission relevant de la thématique « culture et loisirs » depuis 2010, dont 3800 en 2014. Des missions ont également été effectuées dans le secteur culturel au titre des thématiques « mémoire et citoyenneté », « éducation pour tous », ou « solidarité ».

Jusqu'ici les missions ont été principalement proposées par le secteur associatif, notamment par les fédérations et associations d'éducation populaire et de solidarité, dont l'implication se poursuivra dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs en cours de renouvellement. La mise en oeuvre du grand programme ministériel « Citoyens de la Culture » nécessite aujourd'hui une

mobilisation plus large, établissements publics, services à compétence nationale, collectivités territoriales, associations, à la fois pour augmenter numériquement l'offre de missions et pour garantir la qualité de l'expérience proposée aux jeunes volontaires, dans le respect des principes du service civique.

J'appelle tout particulièrement votre attention à ce titre sur le **principe de non substitution à l'emploi et sur la nécessité de bien distinguer le service civique des autres dispositifs accessibles, avec des objectifs différents, aux jeunes de 16 à 25 ans**. Le service civique est un engagement citoyen, les autres dispositifs relèvent de la formation ou de l'accès à l'emploi.

Je vous invite également à veiller à ce que les missions **contribuent à renforcer la mixité sociale** et par conséquent à une particulière vigilance quant à l'accessibilité sans condition de diplôme des missions relevant du programme « citoyens de la culture ».

Vous trouverez en annexe à la présente note toutes précisions utiles sur le service civique, sur les objectifs, principes et modalités du programme « Citoyens de la culture », sur les procédures d'agrément, ainsi que plusieurs exemples de missions types.

La mobilisation du secteur culturel a été lancée par un séminaire proposé le 28 mai par le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence du service civique à un premier ensemble d'établissements publics nationaux et d'associations structurées au plan national, susceptibles d'accueillir des volontaires ou de jouer un rôle de relais pour le déploiement du service civique.

Cette dynamique va se poursuivre de la manière suivante.

Déploiement du service civique en région

Il revient aux directeurs régionaux des affaires culturelles, dans le cadre de la gouvernance territoriale mise en place par les préfets de région, d'inciter l'ensemble des réseaux associatifs de leur ressort à s'engager dans l'accueil de volontaires ou, pour ceux qui y sont déjà impliqués, à poursuivre et amplifier leur action en ce sens pour que ce dispositif prenne la dimension attendue.

Le service civique doit également être intégré dans les échanges avec les collectivités territoriales et dans les relations avec les réseaux labellisés par l'Etat.

Je précise que des protocoles d'accord entre des associations d'élus, le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et le président de l'agence du service civique sont en cours de signature, qui préciseront les engagements de chacune des parties en la matière. Les acteurs culturels territoriaux, qu'il s'agisse des lieux de création artistique, des bibliothèques, médiathèques, cinémathèques, des archives, des musées, des villes et pays d'art et d'histoire, tout comme des jardins remarquables ou des maisons des Illustres, ont vocation à accueillir des volontaires et à les associer à leur effort de transmission de la culture et de facilitation à son accès.

Afin de pouvoir disposer d'une vision nationale du déploiement du service civique, je souhaite que les **directeurs régionaux des affaires culturelles me fassent parvenir d'ici le 15 septembre un bref état des actions entreprises sur**

leur territoire auprès des acteurs associatifs et territoriaux pour y développer d'ici fin 2015 et en 2016 les missions de service civique relevant du programme « Citoyens de la culture ».

Déploiement du service civique dans les établissements publics et les services à compétence nationale

La Ministre de la Culture et de la Communication s'est engagée à ce que **plusieurs centaines de jeunes volontaires soient accueillis dès 2015** dans les établissements publics sous tutelle du ministère et dans ceux de ses services à compétence nationale qui accueillent du public.

L'Agence du service civique sera en mesure d'accompagner les établissements durant tout l'été. Je précise que pour un accueil de volontaires en septembre 2015, le projet devra impérativement être finalisé avant la fin juillet en lien avec l'Agence du service civique, avant même le dépôt formel du dossier.

Une réflexion est par ailleurs en cours pour la définition des missions qu'il sera pertinent de développer dans les **établissements d'enseignement supérieur** sous tutelle du ministère de la culture et de la communication.

Un **agrément collectif national** du ministère de la culture et de la communication couvrira les missions proposées dans les **services à compétence nationale** accueillant du public. Il sera défini d'ici la rentrée avec les services concernés, et précisera les lieux d'accueil de volontaires, les types de missions retenues, le calendrier indicatif de l'accueil de jeunes volontaires.

Je demande aux dirigeants d'établissements publics (hors établissements d'enseignement supérieur dans un premier temps) **de désigner un référent service civique et d'adresser ses coordonnées d'ici le 15 juillet** à la référente service civique du ministère (claire.lambole@culture.gouv.fr), avec copie au référent désigné au sein de la direction générale de tutelle.¹ Ce référent devra être en mesure de faire le lien entre les services des ressources humaines et les services des publics qui seront les principaux acteurs de la définition des missions et de l'accompagnement des jeunes volontaires. Je précise que **les référents service civique des établissements publics seront réunis le 27 août** pour un point d'étape auquel participera l'Agence du service civique.

Je souhaite également que soit transmis à la référente service civique du ministère avec copie au référent désigné au sein de la direction générale de tutelle **avant le 20 août le nombre de volontaires que les établissements publics prévoient d'accueillir d'ici fin 2015.**

* * *

Enfin, je vous apporte les trois précisions suivantes :

- un programme spécifique « **culture et quartiers** » est en cours de définition, notamment pour favoriser le développement des missions proposées à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

¹ DGPAT : jacqueline.eidelman@culture.gouv.fr ; DGCA : floriane.mercier@culture.gouv.fr et patricia.stibbe@culture.gouv.fr ; DGMIC : caroline.rogard@culture.gouv.fr

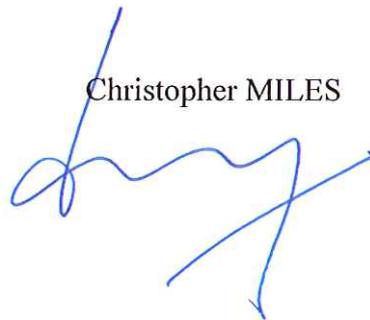
- toute structure peut recourir à **l'intermédiation par une association tierce**, qui porte en ce cas la responsabilité juridique de l'agrément et peut être prestataire pour assumer tout ou partie de la mise en place des missions et de la gestion administrative du dispositif (suivi des tuteurs et des jeunes, organisation de missions sur plusieurs sites ou entre plusieurs acteurs, permettant de diversifier l'expérience vécue par les jeunes),

- le service civique ne sera pas sauf exception développé dans les services des administrations centrales et déconcentrées du ministère de la culture et de la communication, les volontaires ne pouvant y être suffisamment en contact direct avec la population.

* * *

Je vous remercie par avance de votre mobilisation pour que le programme « Citoyens de la culture » soit concrètement engagé dès la rentrée 2015 et vous appelle à me faire part sous le présent timbre des éventuelles difficultés rencontrées.

Christopher MILES



Copie :

- Monsieur François Chérèque, président de l'agence du service civique
- Monsieur Vincent Berjot, directeur général des patrimoines,
- Monsieur Michel Orier, directeur général de la création artistique,
- Monsieur Martin Adjari, directeur général des médias et des industries culturelles,
- Monsieur Loïc Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France,
- Madame Frédérique Bredin, présidente du centre national du cinéma et de l'image animée